



VILLE D'AUBRY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 22 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-deux juin à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le quinze juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Aubry certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Christophe CHARLES, Franck VALEBOIS, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Chantal WAGON, Georges LEMAITRE, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Annick BARTKOWIAK, Freddy KACZMAREK, Carine FIEUW, Bernard GORA
Absents avant donné procuration : Bernard MOREL à Dorothée LORTHIOS, Laurent JOVENET à Christophe CHARLES
Absente : Séverine LASNEAU

Madame Mathilde DESMONS a été désignée secrétaire de séance

20 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES AUX ELEVES ELUS DU CONSEIL DE VIE LYCEENNE DU LYCEE AMBROISE CROIZAT

Monsieur SINI fait part à l'assemblée que dans le cadre du projet des élèves élus du Conseil de Vie Lycéenne du Lycée Ambroise Croizat qui envisagent de participer à un atelier de sensibilisation nature dans la baie de Somme, les élus du CVL ont sollicité les élus du Conseil Municipal des Jeunes afin de financer une partie de leur projet.

Le budget prévisionnel du projet s'élève à 3 500 €.

Les élus du CMJ ont voté une subvention de 350 € pour le projet.

Sur ces bases, il est demandé au Conseil municipal de :

- **Se positionner sur le versement de la subvention aux élèves élus du CVL du Lycée Ambroise Croizat d'un montant de 350 €.**
- **D'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné**

Le conseil municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le versement de la subvention aux élèves élus du CVL du Lycée Ambroise Croizat d'un montant de 350 €, Accepte d'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné

La Secrétaire de Séance

Mathilde DESMONS

Pour copie conforme,
 Le Maire



Christophe CHARLES



Acte rendu exécutoire après dépôt
 en Sous-Préfecture le

Le Maire,

27 JUN 2023
 20_7.5.2_DELIB_20230622_SINI_VERSEMENT_SUBVENTION_CMJ_AU_CVL_LYCEE_CROIZAT